

Tendances de l'emploi dans le spectacle¹

Marie Gouyon et Frédérique Patureau*

Employment trends in the entertainment industry

Avant-propos

La connaissance de l'emploi dans le spectacle bénéficie de l'apport de nombreuses sources statistiques. Régulièrement actualisées dans le cadre de la commission permanente sur l'emploi du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) (voir encadré p. 2), elles permettent de disposer aujourd'hui d'un socle de connaissance objective des tendances de l'emploi dans ce secteur sur la longue durée – près de vingt ans. Mais aussi d'en souligner les infléchissements sur la période la plus récente.

Ainsi, entre 2004 et 2007, le nombre d'artistes et techniciens du spectacle – audiovisuel et spectacle vivant – a diminué de 5 %, après une croissance quasi continue de 56 % au cours de la décennie précédente. Parmi ces professionnels, les intermittents, qui ont porté cette croissance globale des effectifs depuis plus de vingt ans, poursuivent aujourd'hui encore leur progression, mais à un rythme ralenti depuis 2002.

Parallèlement, le nombre d'entreprises du secteur continue d'augmenter fortement, de façon plus marquée encore depuis le début des années 2000 et dans le secteur du spectacle vivant. Il en va de même de l'offre d'emploi.

Pendant plus de vingt ans, le décalage des rythmes de croissance du nombre de professionnels et de l'offre d'emploi a produit mécaniquement, par un effet ciseaux désormais bien connu, une fragilisation accrue de la situation moyenne des

individus, en termes de volume de travail et de rémunération. Depuis 2002 en revanche, ces deux indicateurs évoluent sensiblement au même rythme, atténuant ce facteur de précarisation.

P. C.

Après une progression continue, le nombre d'artistes et techniciens du spectacle fléchit depuis 2004

La progression des effectifs globaux entre 1995 et 2007 distingue nettement les professionnels du spectacle vivant et de l'audiovisuel² des autres catégories d'actifs occupant un emploi : dans un premier temps, entre 1995 et 2004, leur nombre a augmenté trois fois plus que celui des actifs des professions culturelles³ dans leur ensemble et quatre fois plus que l'ensemble des actifs occupés. Depuis 2004 en revanche, leur nombre est à la baisse, contrairement à l'ensemble des actifs et, tout particulièrement, à ceux occupant une autre profession culturelle (graphique 1).

Ces tendances globales subissent des variations parfois importantes selon le statut de l'emploi et le métier.

L'emploi intermittent⁴ – qui constitue de loin le sous-ensemble le plus important en nombre, mais aussi le mieux connu, grâce à la multiplicité des sources permettant de

* Respectivement attachée statisticienne de l'Insee et chargée d'études au DEPS.

1. Ce numéro est une synthèse réalisée par le DEPS à partir des travaux de la commission permanente sur l'emploi du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) ; il se fonde sur de nombreuses sources statistiques – sources générales produites par la statistique publique, sources spécifiques au secteur et à ses professions.

2. Cette catégorie englobe l'ensemble des actifs, salariés et non-salariés, permanents et intermittents, exerçant une profession artistique ou technique du spectacle (d'après l'enquête Emploi de l'Insee).

3. Outre les artistes et techniciens du spectacle, les professions culturelles comprennent les professions des arts plastiques et des métiers d'art, les professions littéraires, les cadres et techniciens de la documentation et de la conservation, les professeurs d'art (hors établissements scolaires) et les architectes.

4. Ce terme est employé de façon générique dans l'ensemble de ce document pour désigner les salariés du spectacle employés sous CDD (notamment CDD d'usage), quel que soit leur volume annuel d'activité, qu'ils soient ou non indemnisés au titre des annexes VIII et X du règlement de l'assurance chômage.

La commission permanente sur l'emploi du Conseil national des professions du spectacle (CNPS)

Créée en 1993, en même temps que le Conseil national des professions du spectacle (CNPS¹) dont elle est une émanation, cette commission se réunit régulièrement depuis 2003 sous la présidence de Claude Seibel (inspecteur général de l'Insee). Elle a pour mission de produire une connaissance objective et partagée de l'emploi dans le champ du spectacle (spectacle vivant et audiovisuel).

Elle a ainsi pu mettre en place, grâce à une forte mobilisation des organisations professionnelles, de l'ensemble des organismes sociaux producteurs de données statistiques et des services du ministère de la Culture et de la Communication, un système d'information statistique composé aujourd'hui d'une dizaine de sources², produisant désormais des données actualisées chaque année sur l'emploi, l'activité et les entreprises du secteur, sur le plan national et régional.

Chaque année, la commission produit un rapport présentant le dernier état actualisé de ces sources statistiques, ainsi qu'un compte rendu des thèmes de travail spécifiques abordés au cours des réunions de l'année en cours (voir, pour la dernière version disponible, *Emploi et spectacle. Rapport de la commission permanente sur l'emploi du CNPS, 2008-2009*, à paraître sur www.culture.gouv.fr/deps).

1. Organisme institué par décret du 29 mars 1993 réunissant, au moins une fois par an, sous la présidence du ministre chargé de la Culture, les représentants des syndicats d'employeurs et de salariés du spectacle vivant et de l'audiovisuel, les représentants des organismes sociaux et de l'administration.

2. Il s'agit des sources de l'Insee – recensement de la population, enquête Emploi, déclarations annuelles des données sociales (DADS) –, de Pôle Emploi (ex-Unédic, ANPE/Guso), de l'Assurance formation des activités du spectacle (Afdas), d'Audiens et de la Caisse des congés spectacles.

l'appréhender – a connu une progression des effectifs très marquée qui a concerné la quasi-totalité des catégories et des métiers.

Le nombre d'artistes et de techniciens⁵ intermittents a ainsi augmenté de plus de 5 % presque chaque année entre 1987 et 2002⁶, passant de 40 000 à 123 000 sur cette période. Stabilisé depuis, il a toutefois connu une légère hausse entre 2005 et 2006 (+ 2,5 %). L'effectif intermittent est ainsi porté aujourd'hui à environ 129 000.

Jusqu'au milieu des années 1990, la population intermittente se répartissait à parts sensiblement égales entre artistes et techniciens. Le nombre d'artistes a ensuite augmenté plus vite que celui des techniciens, jusqu'en 2002. En 2006, on compte environ 68 000 artistes et 61 000 techniciens.

Parmi les artistes, la progression des effectifs a été la plus forte pour les musiciens dont le nombre est passé de quelque 5 500 à près de 26 000 en vingt ans.

Au sein des métiers techniques, c'est la catégorie des techniciens qui a connu la plus forte croissance (de 8 000 en 1987 à 33 000 une vingtaine d'années plus tard), devenant majoritaire devant celle des cadres (de 8 300 à 23 000) et des ouvriers (de 1 600 à 4 700).

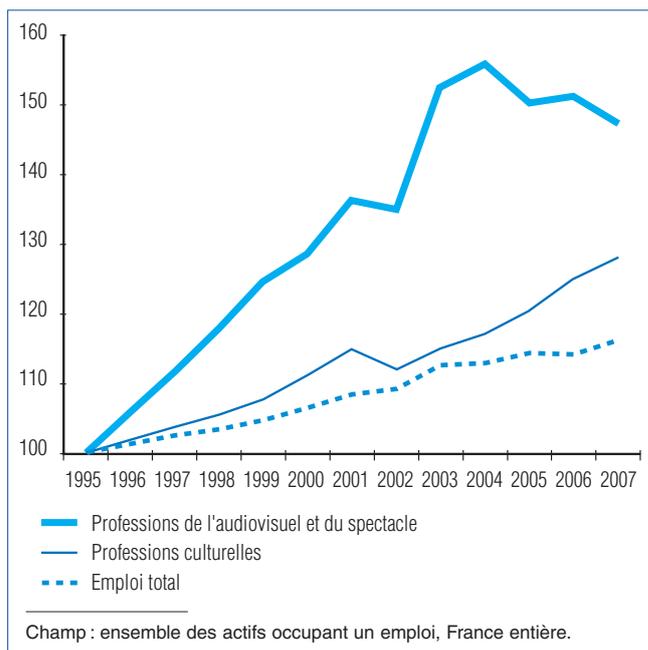
5. On entend ici par l'intitulé générique « techniciens » l'ensemble des cadres, techniciens et ouvriers des spectacles.

6. D'après les données de la Caisse des congés spectacles exploitées par le Centre de sociologie du travail et des arts (Cesta) de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) à la demande du DEPS.

7. D'après l'enquête Emploi, Insee.

Graphique 1 – Croissance comparée des effectifs des professions du spectacle, de la culture et de l'ensemble des actifs de 1995 à 2007

base 100 en 1995



Source : Enquête emploi, Insee/DEPS, 2010

Au-delà de ce clivage catégoriel, des variations s'observent également selon les métiers.

Chez les cadres techniques, les réalisateurs et les ingénieurs du son enregistrent les progressions les plus importantes (passant respectivement de 1 400 en 1987 à 6 000 en 2006, et de 750 à 3 000 sur la même période). Dans la catégorie des techniciens, les effectifs de techniciens vidéo et d'assistants opérateurs de prise de vue ont été multipliés par 10, passant respectivement de 750 à 7 400 et de 200 à 2 100.

La connaissance de l'emploi permanent est plus difficile, du fait de l'éparpillement des sources. Si l'on s'en tient aux sources générales et au suivi des salariés en CDI, on constate un mouvement de recul continu : dans l'ensemble des professions de l'audiovisuel et du spectacle, les salariés en CDI représentaient 59 % des salariés en 1998 et seulement 48 % en 2004⁷ – date à laquelle le CDD est donc devenu majoritaire. Les salariés en CDI ne représentent plus aujourd'hui qu'un tiers (36 %) des salariés de la catégorie.

Un nombre d'entreprises en progression constante, particulièrement dans le spectacle vivant

Tandis que l'effectif salarié augmentait continûment depuis la fin des années 1980, celui des entreprises du secteur connaissait, lui aussi, un fort mouvement de croissance.

Les artistes et techniciens du spectacle : éléments de portrait

Le profil socio-démographique des artistes et techniciens du spectacle est assez spécifique : ce sont très majoritairement des hommes (72 % contre 53 % dans l'ensemble de la population active), plutôt jeunes (55 % de moins de 40 ans contre 46 % en moyenne), plus souvent domiciliés en Île-de-France que les autres actifs (43 % contre 19 % en moyenne).

Leur niveau d'études générales est beaucoup plus élevé que la moyenne des actifs, puisque près des deux tiers d'entre eux sont titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 ou plus (64 % contre 34 % parmi l'ensemble des actifs¹).

Ils ont par ailleurs très largement recours à la formation continue (stages de formation artistique, technique, langues, bureautique, sécurité, informatique...), comme en témoignent les données exploitées régulièrement par l'Afdas² : le nombre de professionnels ayant suivi au moins une formation au cours de l'année est ainsi en progression continue et a plus que doublé au cours de la décennie (30 000 personnes en 2003, 70 000 en 2008).

1. D'après l'enquête Emploi, Insee.

2. Créé en 1972, l'Afdas est l'organisme paritaire agréé par l'État pour collecter les contributions obligatoires des entreprises du spectacle (de la publicité et des loisirs) au titre de la formation professionnelle. www.afdas.com

Au cours de la seule décennie 1996-2007, le nombre d'entreprises du spectacle a ainsi été multiplié par 2,4, selon un rythme annuel d'abord très soutenu (de 15 % à 20 % entre 1996 à 1999), puis un peu moins rapide à partir de 2000 (+ 5 % par an environ) (voir graphique 2⁸).

Cette augmentation a été portée prioritairement par les entreprises du spectacle vivant dont le nombre a triplé au cours de cette période, tandis que celles de l'audiovisuel progressaient de 63 %. Ainsi, si les deux branches comptaient un nombre d'entreprises sensiblement équivalent en 1996 (respectivement, un peu plus de 5 000), en 2007, le spectacle vivant en dénombre 17 000 et l'audiovisuel, environ 8 000.

Localisation géographique des entreprises et de l'offre d'emploi : l'Île-de-France toujours prépondérante, mais en recul dans le spectacle vivant

La surreprésentation des entreprises franciliennes parmi l'ensemble des entreprises du spectacle est toujours manifeste. Leur part s'est toutefois sensiblement réduite dans le spectacle vivant entre 1996 et 2007 (passant de 40 % à 31 %). Dans l'audiovisuel, en revanche, elle est restée stable au cours de cette période, et très majoritaire (63 % en 2007¹).

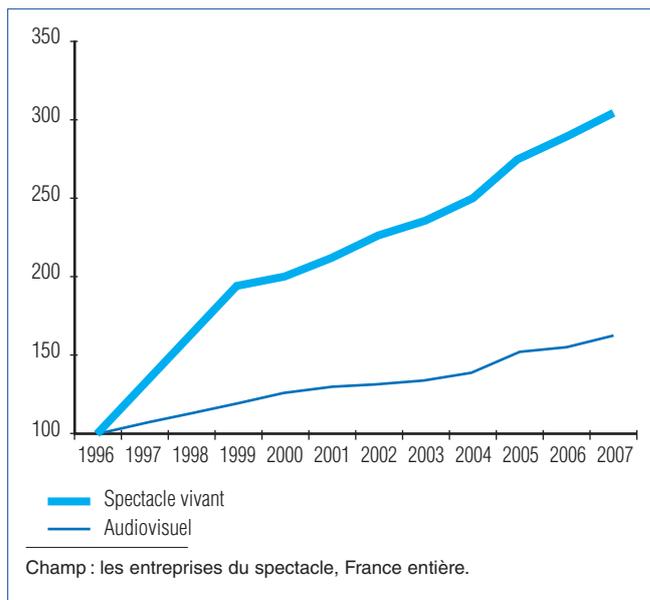
Conséquence de cette concentration des entreprises, l'offre d'emploi demeure, elle aussi, fortement concentrée sur l'Île-de-France : en 2006, cette région représente 70 % du volume total d'emploi offert aux intermittents (et 89 % du volume d'emploi dans l'audiovisuel²).

1. Source : Audiens

2. Source : Caisse des congés spectacles/Cesta/DEPS.

Graphique 2 – Évolution du nombre d'entreprises selon le secteur d'activité de 1996 à 2007

base 100 en 1996



Source : Audiens/DEPS, 2010

Il faut souligner que les caractéristiques des employeurs de chacune des deux branches sont très contrastées : dans le spectacle vivant, il s'agit très massivement d'associations (77 %), le plus souvent de très petite taille (les trois quarts des établissements comptent, en 2007, moins de trois salariés), tandis que dans l'audiovisuel, les sociétés sont majoritaires (61 % de SARL), et de taille beaucoup plus importante (10 salariés en moyenne, et un quart d'entre elles emploient plus de 6 salariés⁹).

Dans la branche du spectacle vivant, ce sont les entreprises du domaine des activités artistiques (activités des orchestres, des compagnies de danse, création de spectacles...) qui constituent l'effectif le plus important (plus de 13 000 entreprises en 2007). Dans l'audiovisuel, plus de la moitié des entreprises relèvent du domaine de la production de films (institutionnels et publicitaires, pour le cinéma et pour la télévision).

Longtemps dominée par l'audiovisuel, l'offre d'emploi du spectacle repose surtout depuis 2002 sur le spectacle vivant

Jusqu'au début des années 2000, c'est l'audiovisuel qui contribuait le plus à l'emploi intermittent, bien que sa part se soit régulièrement réduite depuis la fin des années 1980 : 62 % de l'offre d'emploi intermittent à la fin des années 1980 (avec 2,5 millions de jours de travail), puis 52 % en 2001 (3,5 millions de jours).

À partir de 2002, le spectacle vivant rattrape l'audiovisuel en matière d'offre d'emploi, les deux branches mobilisant chacune 3,7 millions de jours à cette date. Après

8. Source : Audiens.

9. Champ : ensemble des établissements du spectacle ayant au moins un salarié (source : DADS 2007/Insee/DEPS). Les déclarations annuelles des données sociales (DADS) feront prochainement l'objet d'une publication du DEPS, couvrant l'emploi salarié dans le secteur culturel en 2007.

**Pour les artistes et techniciens
du spectacle vivant, l'offre d'emploi
provient également d'entreprises
qui ne relèvent pas du champ du spectacle**

Mis en place à la fin de l'année 1999 à l'initiative de l'État et des organismes de protection sociale, le Guso (Guichet unique du spectacle occasionnel) est devenu obligatoire au 1^{er} janvier 2004 pour tout employeur ne relevant pas du champ du spectacle (par exemple : un hôtel, un café-restaurant, un particulier, une collectivité, etc.) désireux d'embaucher un artiste ou un technicien du spectacle. Il constitue aujourd'hui une source statistique permettant d'appréhender une offre d'emploi importante pour les professionnels du spectacle vivant.

Les employeurs Guso ont en effet considérablement développé leur offre d'emploi depuis la création de ce service¹ pour représenter, en 2008, près de 10 millions d'heures, dont 32 % relèvent d'associations, 18 % d'hôtels, cafés ou restaurants, 16 % d'administrations².

L'essentiel des déclarations faites par les employeurs auprès du Guso concerne les artistes (89 %), et plus particulièrement les musiciens (56 %).

1. Passant de 2 % de l'offre d'emploi globale d'intermittents du spectacle en 2002 à 7 % en 2006 (Caisse des congés spectacles/Cesta).

2. Source : Guso.

2002, l'offre d'emploi dans le spectacle vivant a continué de croître à un rythme plus rapide que dans l'audiovisuel, représentant 52 % de l'offre dans l'ensemble du spectacle en 2006, avec 4,2 millions de jours.

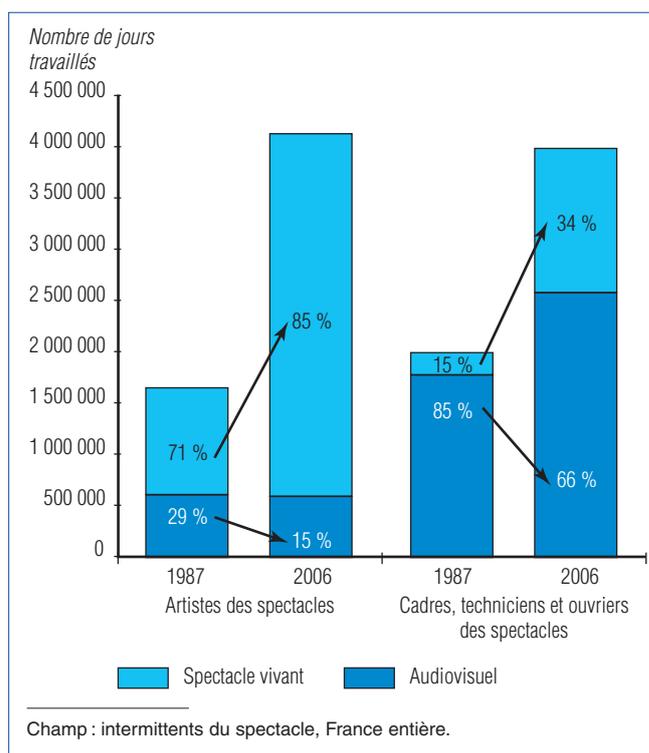
Depuis les années 1980, l'offre d'emploi du spectacle vivant concerne en priorité les artistes tandis que celle de l'audiovisuel concerne plutôt les techniciens : en 1987, 71 % de l'emploi artistique relevait du spectacle vivant et 85 % du volume d'emploi des professionnels techniques était effectué dans l'audiovisuel.

La montée en puissance de l'offre d'emploi du spectacle vivant au cours des deux décennies suivantes a eu un double effet : d'une part, un renforcement de la dépendance de l'emploi artistique à l'égard de cette branche qui représente aujourd'hui 85 % du volume de travail des artistes ; d'autre part, un accroissement de la part du spectacle vivant dans l'offre d'emploi technique, atteignant, en 2006, 34 % du volume d'emploi des techniciens (contre seulement 15 % en 1987) (graphique 3).

Une situation des intermittents dégradée jusqu'à la fin des années 1990

La croissance des effectifs intermittents et celle de l'offre d'emploi ne se sont pas effectuées au même rythme entre la fin des années 1980 et la fin des années 1990 : tandis que le nombre d'intermittents était multiplié par 2,6 entre 1987 et 1999, le volume d'emploi augmentait de 82 % au cours de la même période, entraînant mécaniquement un mouvement continu de dégradation des situations

Graphique 3 – Répartition du volume d'emploi des intermittents du spectacle selon le métier (artistique ou technique) et selon la branche en 1987 et en 2006



Source : Caisse des congés spectacles/Cesta/DEPS, 2010

individuelles moyennes, en termes de volume de travail annuel et de rémunération¹⁰.

Ainsi, entre 1987 et 1999, les intermittents ont perdu en moyenne 31 % de leur volume annuel de travail et 27 % de leur rémunération. Cette fragilisation a touché beaucoup plus fortement les artistes : leur temps de travail annuel est passé de 82 jours en moyenne en 1987 à 44 jours en 1999 (et leur salaire annuel de 15 000 à 9 600 euros), tandis que celui des techniciens a diminué de 100 à 80 jours par an (et leur rémunération de 21 000 à 16 000 euros).

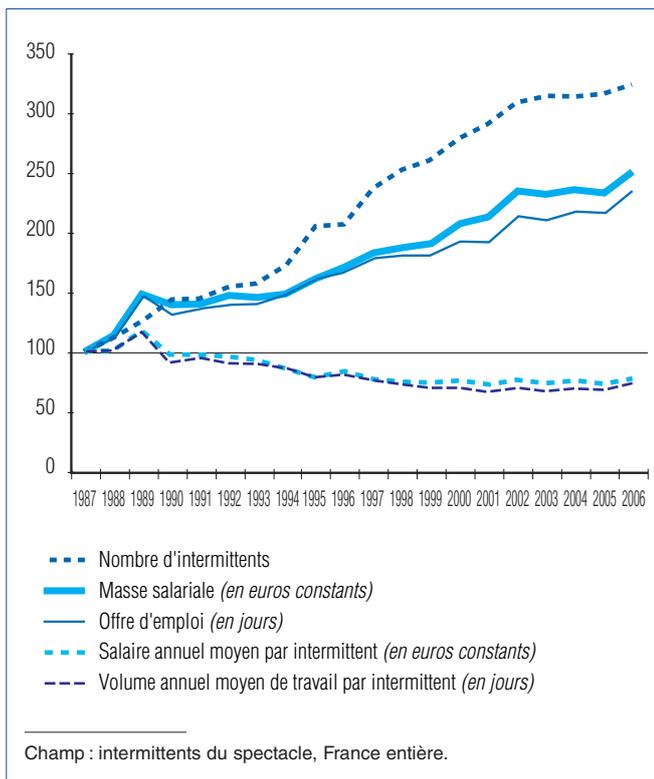
Au cours de cette période, toutes les professions d'artistes intermittents ont été affectées par ce resserrement de l'activité et des revenus, en particulier les musiciens : en moyenne, leur salaire et leur volume de travail annuels ont été divisés par 2.

Concernant la catégorie des techniciens, les différentes professions ont été modérément touchées par cette évolution. La situation est plus contrastée pour les cadres. Les réalisateurs ont subi une baisse très significative de leur activité : leurs volumes d'activité et leurs salaires ont été divisés en moyenne par 3 entre 1987 et 1999. À l'inverse, les ingénieurs de la vision et les assistants-réalisateurs cadres ont vu dans le même temps leur volume d'emploi et, plus encore, leurs salaires augmenter : les premiers travaillaient 32 % de plus et percevaient 74 % de plus en 1999 qu'en 1987 ; le temps de travail et le salaire des seconds ont été multipliés par 5 et 6 sur la même période.

10. D'après la source Caisse des congés spectacles/Cesta.

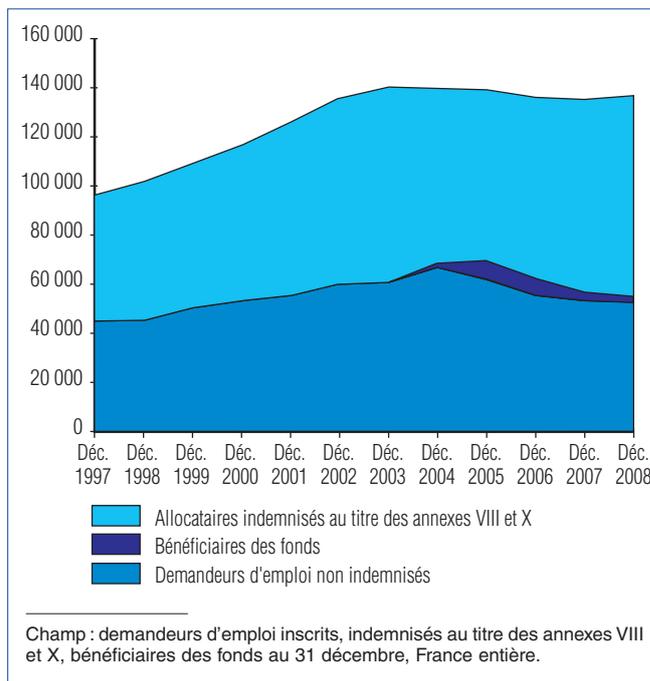
Graphique 4 – Volume de travail et salaire annuels moyens par intermittent de 1987 à 2006

base 100 en 1987



Source : Caisse des congés spectacles/Cesta/DEPS, 2010

Graphique 5 – Évolution du nombre d'indemnisés au titre des annexes VIII et X, de bénéficiaires des fonds d'État et de demandeurs d'emploi non indemnisés par type d'indemnisation, entre fin 1997 et fin 2008



Source : Pôle Emploi/DEPS, 2010

Stabilisation de la situation des intermittents depuis le début des années 2000

Autour des années 2000, la disjonction des rythmes de croissance entre effectifs et volume d'emploi a cessé de s'amplifier, favorisant la stabilisation des situations individuelles moyennes des intermittents. Depuis, un artiste travaille environ 42 jours par an en moyenne pour un salaire avoisinant 9 500 euros annuels ; un cadre, un technicien ou un ouvrier des spectacles travaille annuellement 80 jours en moyenne pour environ 16 500 euros.

Il reste à vérifier, une fois les années d'observation les plus récentes disponibles, si cette stabilisation se confirme, de même que la légère embellie observée pour la première fois depuis de longues années entre 2005 et 2006. Entre ces deux années, en effet, le volume annuel moyen de travail et de rémunération d'un intermittent est en augmentation, un peu plus pour les techniciens (+ 6 % pour le temps de travail comme pour la rémunération) que pour les artistes (respectivement + 6 % et + 3 %).

La part des demandeurs d'emploi non indemnisés recule

Le nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle (voir encadré « Définitions ») a connu un mouvement de croissance continue et de forte ampleur : + 45 % sur la seule période 1997-2003.

En léger recul, au cours des années 2004 à 2007 (- 3 %), il est reparti légèrement à la hausse au cours de l'année 2008 (+ 1 %) pour atteindre 137 000 demandeurs au 31 décembre de cette même année (graphique 5).

Le nombre total d'allocataires indemnisés au titre des annexes VIII et X (voir encadré « Définitions ») a connu une évolution sensiblement différente : tout d'abord, une hausse continue au cours de la période 1997-2003 (+ 54 %).

À partir de 2004, la mise en place des fonds d'État successifs (voir encadré « Définitions ») destinés à pallier les effets de la réforme de 2003 du système d'assurance chômage en indemnisant les professionnels exclus de l'indemnisation au titre des annexes VIII et X a enrayer le mouvement de fragilisation des situations individuelles.

L'effectif annuel de professionnels indemnisés au moins une journée par les fonds, qui a atteint son maximum en 2006 (23 000 indemnisés), est aujourd'hui en décroissance (environ 14 000 en 2008). À leur sortie du fonds, plus de 80 % des intermittents réintègrent l'assurance chômage, le plus souvent les annexes VIII et X – ce qui conforte la mission de transition dévolue aux fonds.

Au total, la part des demandeurs d'emploi non indemnisés a reculé de 21 % entre décembre 2004 et décembre 2008 pour s'établir à un peu moins de 40 %, parallèlement à la hausse du nombre des indemnisés au titre des annexes VIII et X et à la prise en charge, par les fonds d'État, d'une partie des demandeurs d'emploi n'atteignant plus les seuils requis par ces annexes. ■

Le champ du spectacle retenu par la Commission permanente sur l'emploi

Les postes Naf (Nomenclature des activités française 2003) ci-dessous sont retenus pour la définition de l'audiovisuel et du spectacle vivant ; ils sont utilisés notamment pour l'exploitation de l'enquête Emploi et des DADS.

L'audiovisuel

- 22.1G Édition d'enregistrements sonores (disques, disques compacts et bandes contenant de la musique ou d'autres enregistrements sonores)
- 92.1A Production de films pour la télévision (films de tous types : séries, téléfilms...)
- 92.2A Activités de radio
- 92.2B Production de programmes de télévision
- 92.2D Édition de chaînes généralistes
- 92.2E Édition de chaînes thématiques
- 92.2F Distribution de bouquets de programmes de télévision
- 92.1B Production de films institutionnels et publicitaires (films publicitaires, films techniques d'entreprises, films de formation ou éducatifs, clips vidéo)
- 92.1C Production de films pour le cinéma (courts ou longs métrages destinés à la projection en salle)
- 92.1D Prestations techniques pour le cinéma et la télévision (prises de son, effets spéciaux, doublages...)

- 92.1F Distribution de films cinématographiques (vente ou location de films ou vidéos à d'autres établissements)
- 92.1G Édition et distribution (vente ou location de films ou vidéos à destination du public)
- 92.1J Projection de films cinématographiques

Le spectacle vivant

- 92.3A Activités artistiques (artistes indépendants : acteurs, musiciens, danseurs ; ensembles permanents : orchestres, troupes, compagnies ; création de spectacles) ; organisation de manifestations culturelles, promotion
- 92.3B Services annexes aux spectacles (machinerie, costumes, maquillage, éclairage)
- 92.3D Gestion de salles de spectacles (salles de concerts, théâtres, cabarets, studios d'enregistrement)
- 92.3K Activités diverses du spectacle (cirque, marionnettes, son et lumière, clubs de danse, organisation de bals et de soirées sans exploitation d'un lieu particulier)

Les définitions des professions du spectacle retenues par la Commission permanente sur l'emploi

Les postes PCS (professions et catégories socioprofessionnelles) et Rome (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois) ci-dessous sont retenus pour la définition des professions de l'audiovisuel et du spectacle.

Les PCS sont utilisées notamment pour l'exploitation de l'enquête Emploi et des DADS, tandis que les codes Rome sont requis pour exploiter les données de Pôle Emploi.

Professions de l'audiovisuel et du spectacle vivant (Nomenclature PCS 2003)

Artistes des spectacles

- 354B Artistes de la musique et du chant
- 354C Artistes dramatiques
- 354E Artistes de la danse
- 354F Artistes du cirque et des spectacles divers

Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles

- 353B Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles
- 353C Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles
- 465B Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants)
- 637C Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et de l'audiovisuel
- 227A Indépendants gestionnaires de spectacle ou de services récréatifs

Métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant (Nomenclature Rome)

Métiers artistiques

- 21211 Artistes dramatiques
- 21212 Artistes de la musique et du chant
- 21213 Artistes de la danse
- 21214 Artistes du cirque et du music-hall
- 21215 Professionnels de la mise en scène et de la réalisation
- 21216 animateurs présentateurs
- 21217 Présentateurs de modèles

Métiers technico-artistiques

- 21221 Professionnels du son
- 21222 Professionnels de l'image
- 21223 Professionnels de l'éclairage
- 21224 Professionnels du décor et des accessoires
- 21225 Professionnels du costume et de l'habillement
- 21226 Professionnels de la coiffure et du maquillage
- 21227 Professionnels du montage, de l'image et du son
- 21231 Professionnels de la production de spectacles
- 21232 Agents de promotion des artistes

Définitions

Demandeurs d'emploi : il s'agit ici des personnes inscrites à Pôle Emploi ayant une demande d'emploi en cours à la date du 31 décembre de chaque année. Dans le spectacle, ces personnes ont, pour la plupart, été en emploi à un moment ou un autre de l'année considérée.

Allocataires indemnisés : artistes et techniciens des entreprises du spectacle vivant, de la production du cinéma et de l'audiovisuel, de la radio et de la diffusion, à la recherche d'un emploi, qui remplissent les conditions pour être admis au bénéfice de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) au titre des deux annexes VIII (techniciens) et X (artistes) au règlement de l'assurance chômage.

Annexes VIII et X : créées dans les années 1960, ces annexes au règlement général de l'assurance chômage instituent un régime dérogatoire pour les salariés intermittents du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant. L'ouverture des droits, pour ces derniers, est subordonnée à la réalisation d'au moins 507 heures d'activité au cours des 10,5 mois (pour les artistes) ou des 10 mois (pour les techniciens) précédant le dernier contrat de travail exercé. Jusqu'en 2003, la période de référence était de 12 mois.

Fonds d'État : suite à la crise sociale ouverte en 2003 par la modification des règles d'indemnisation du chômage des artistes et techniciens intermittents du spectacle (seuil pour l'ouverture des droits : 507 heures sur 10 mois pour les techniciens, 10 mois et demi pour les artistes, au lieu de 12 mois antérieurement), plusieurs fonds successifs ont été mis en place par l'État : fonds spécifique provisoire (2004) destiné à rétablir la règle des 12 mois pour les intermittents se trouvant exclus par le nouveau seuil de référence, fonds transitoire (2005) pour favoriser le retour des bénéficiaires au régime de droit commun des annexes VIII et X, puis fonds de professionnalisation et de solidarité (depuis 2007) comportant, en plus du volet indemnisation, un volet social et professionnel destiné à accompagner les intermittents les plus fragilisés dans la poursuite de leur parcours professionnel.

Pour en savoir plus

Dans le cadre des travaux de la Commission permanente sur l'emploi du CNPS (sur le site www.culture.gouv.fr/deps) :

- rapports annuels ;
- « Éléments pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle », *Développement culturel*, 2004, n° 145 ;
- « L'emploi dans le spectacle en région. 1 – Données statistiques. 2 – Préconisations méthodologiques », *Notes de l'Observatoire de l'emploi culturel*, 2005, n°s 37 et 38.

RÉSUMÉ

Observé sur une période de près de vingt ans, l'emploi dans le champ du spectacle (audiovisuel et spectacle vivant) se caractérise par une progression continue du nombre de professionnels, infléchi depuis 2004. Le nombre d'entreprises et leur offre d'emploi en revanche n'ont cessé de croître, en particulier dans le spectacle vivant. Après s'être nettement et durablement dégradée en termes de temps de travail et de rémunération, du fait de la disjonction des rythmes de croissance entre effectifs et volume d'emploi, la situation moyenne des intermittents se stabilise au cours des années 2000. De fortes différences catégorielles subsistent, le volume moyen d'emploi et de rémunération des artistes étant deux fois moindre que celui des techniciens.

ABSTRACT

Observed over a period of almost twenty years, the entertainment sector (audiovisual and live entertainment) has seen a gradual increase in the number of professionals working within it, levelling off after 2004. The number of businesses and employment opportunities in this area have, on the other hand, continued to grow unabated, particularly in live entertainment. However, with working hours and pay having markedly and consistently fallen for the average temporary worker, due to the mismatch between the growth patterns of the workforce and the number of jobs available, from 2000 onwards the situation began to stabilise. There remain huge differences between job types, with the average rate of employment and pay for artists being less than half that for technicians.



Culture chiffres – 2007-1
février 2007

Tendances de l'emploi dans le spectacle

En 10 ans, le nombre de professionnels de l'audiovisuel et du spectacle a augmenté de plus de la moitié (56 %) : ils étaient environ 87 000 en 1995, et 135 000 en 2004. Si les métiers artistiques aussi bien que techniques sont concernés, ce sont les musiciens et l'ensemble des techniciens qui ont le plus profité de cette croissance. Parallèlement, le nombre d'entreprises du secteur a progressé à un rythme soutenu, notamment à partir du début des années 2000 et particulièrement dans le secteur du spectacle vivant. L'offre d'emploi, en revanche, n'a pas évolué au même rythme, entraînant depuis 1986 une baisse mécanique d'un tiers du volume annuel moyen de travail par intermittent et d'un quart du volume moyen de rémunération.



Culture chiffres – 2007-7
octobre 2007

L'emploi dans le secteur culturel en 2005

Cette exploitation annuelle de l'enquête Emploi de l'Insee, réalisée par le DEPS, permet de mesurer le poids économique global des emplois du secteur culturel dont plus de la moitié relèvent aujourd'hui des industries culturelles. À travers l'analyse des résultats 2005, sont mis en évidence les grandes caractéristiques de ces emplois – en particulier le déséquilibre géographique au profit de l'Île-de-France, la part importante du non-salariat... – et le profil des personnes qui les occupent – leur haut niveau de diplôme tout particulièrement.



Culture chiffres – 2007-8
octobre 2007

L'emploi dans les professions culturelles en 2005

Cette exploitation annuelle de l'enquête Emploi de l'Insee, réalisée par le DEPS, permet une estimation quantitative de l'emploi – et une caractérisation de cet emploi – dans les professions culturelles, c'est-à-dire dans les professions spécifiques du domaine des arts, des spectacles et de l'information. À travers l'analyse des résultats 2005, sont mis en évidence les grandes caractéristiques de ces emplois – en particulier le déséquilibre géographique au profit de l'Île-de-France, la part importante du non-salariat... – et le profil des personnes qui les occupent – leur haut niveau de diplôme tout particulièrement.



Culture chiffres – 2009-1
février 2009

L'emploi salarié dans le secteur de la culture

Le salariat représente les deux tiers de l'emploi dans le champ des activités culturelles. Il se caractérise globalement, au-delà des différences propres à chaque domaine particulier d'activités, par une très grande hétérogénéité des volumes individuels de travail et de revenu, par un recours fréquent des salariés à d'autres activités extérieures au champ culturel et, surtout, par une instabilité de l'emploi que révèlent simultanément l'importance du CDD et du temps partiel, mais aussi l'ampleur de la rotation (*turn-over*) des individus d'une année sur l'autre.



Culture chiffres – 2009-5
juillet 2009

L'insertion professionnelle des diplômés des établissements supérieurs de la culture

L'enquête sur l'insertion professionnelle des 5 500 diplômés d'établissements supérieurs relevant du ministère de la Culture et de la Communication au cours des trois années qui suivent l'obtention de leur diplôme en 2004 révèle la qualité de ces formations. Professionnalisantes à court terme, elles garantissent un accès rapide à un emploi en lien avec la formation reçue pour près de quatre diplômés sur cinq. Les résultats confirment l'importance, pour la pérennité de l'emploi, de la correspondance entre le domaine et le niveau de formation et le premier emploi exercé.

Tous les documents publiés par le DEPS sont téléchargeables sur <http://www.culture.gouv.fr/deps>

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ces documents, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique. Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse contactdeps.ddai@culture.gouv.fr